

TOURNOI RÉGIONAL DE TENNIS DE TABLE DU 27 OCTOBRE 2013

L'A.V.S.R. Tennis de Table organise son 17^{ème} tournoi régional le Dimanche 27 Octobre 2013, homologué par la Ligue de Haute-Normandie de Tennis de Table sous le numéro ?.

Le tournoi aura lieu au Centre Sportif « Norbert Maréchal » à Saint-Pierre-de-Varengeville sur 12 tables, balles de couleur orange.

Article 1 : Les tableaux suivants vous sont proposés :

A.	Ouvert à tous	Début 13H00	Prix : 6 €
B.	1^{ère} série < à 1900 pts	Début 11H30	Prix : 6 €
C.	2^{ème} série < 1550 pts	Début 10H30	Prix : 6 €
D.	3^{ème} série < 1200 pts	Début 08H30	Prix : 6 €
E.	4^{ème} série < 850 pts	Début 09H30	Prix : 6 €
F.	Féminin ouvert à toutes	Début 13H30	Prix : 6 €
H.	Handicap (hors homologation)	Début 14H00	Prix : 6 €
J	Jeune « - 15 ans avt 1/1/13 » < 900 pts	Début 11H00	Prix : 5 €

Article 2 : Tout joueur ne peut s'engager que dans 3 tableaux + le tableau handicap. Les Féminines sont autorisées à participer dans les tableaux Messieurs auquel leur nombre de point les assimile. Le tableau handicap (non homologué) est ouvert à tous et se joue en une seule manche de 45 points avec changement de camp à 22, le handicap est de 1 point par différence de 50 points et par tranche de 100 points pour les numérotés. Le handicap est au maximum de 40 pts.

Article 3 : Dès son arrivée, le joueur est prié de se faire pointer à la table officielle. Le pointage est clos 15mn avant le début du tableau. L'élimination sera prononcée après 3 appels.

Article 4 : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés compétition de la Ligue de Haute-Normandie.

Article 5 : Le déroulement du 1^{er} tour des tableaux se fera par poule de N joueurs (le nombre N étant déterminé en fonction du nombre d'inscrits dans chaque tableau). Le(s) premier(s) de chaque poule sera(ont) qualifié(s) pour le tableau final à élimination directe. Toutes les parties de dérouleront au meilleur des 5 manches, sauf le tableau H. Le tableau H (handicap) sera par éliminations directes. Les finales se dérouleront dès que possible.

Article 6 : La feuille d'engagement sur laquelle devra **obligatoirement** figurer, le **nombre de points de la Phase 1 (2013/2014)**, le **numéro de licence** du joueur, accompagnée des droits d'inscription. L'inscription sera possible jusqu'à **UNE Heure avant le début du Tableau**. (Nota : tout joueur n'ayant pas mentionné son numéro de licence pourra se voir exclu du tournoi.)

Les engagements sont à adresser à :

Monsieur Jean-Charles DANET

167 chemin du Haridon

76480 ST PIERRE DE VARENDEVILLE,

Par mail : jean-charles.danet@orange.fr

Par téléphone ou SMS : **06.68.52.70.79.**

A partir du 30 Septembre et jusqu'à UNE Heure avant le début du Tableau.

Règlement par chèque à l'ordre de : « **AVSR** »

Article 7 : Afin de faciliter le déroulement du tournoi, tout joueur perdant est tenu d'arbitrer la partie suivante, faute de quoi, il sera rayé des autres séries, le vainqueur apporte la balle et le résultat à la table officielle. Dans les cas de poule de 3 ou plus, un joueur libre est tenu d'arbitrer la partie de sa poule.

Article 8 : La tenue sportive réglementaire (**short et maillot sans couleur orange**) est exigée. Aucun spectateur ne pourra entrer dans l'aire du jeu.

Article 9 : Le Club Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol (argent, bijoux, matériels, vêtements, etc...) et accidents matériels survenus pendant le tournoi.

Article 10 : Le fait de s'engager implique à chaque joueur l'application pure et simple du présent règlement. Ceux de la FFTT sont valables pour les autres cas non prévus.

Article 11 : Le tournoi est doté de 980€ ; une coupe récompensera chaque tableau. Les lots et/ou les prix en chèques récompenseront les tableaux comme indiqué dans le tableau ci-dessous à condition qu'un nombre suffisant d'inscrits(tes) pour le tableau soit atteint.

TABLEAU	A	B	C	D	E	F	H	J
Nbre minimum d'inscrits	36	36	36	36	36	24	36	24
V	140	80	60	50	40	40	120	BA
F	70	40	30	25	20	20	60	Lot
½ f	20	Lot	Lot	Lot	Lot	Lot	Lot	Lot

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dotations si certains tableaux ne comportent pas un nombre suffisant de participants(tes). Les lots ou bons d'achat ou chèques, seront remis au fur et à mesure du déroulement des finales.

Article 12 : Seul le juge arbitre pourra prendre des décisions sur les horaires qu'il jugerait utiles pour la bonne marche de l'épreuve et tous les cas litigieux survenant pendant l'épreuve.

Article 13 : La composition des poules sera faite 30 mn avant l'heure du début de chaque tableau. Le placement des joueurs dans les poules se fera selon le serpent en respectant l'article 14 du chapitre 1 des règlements sportifs, ce même article sera aussi respecté pour le tirage au sort lors de la mise en place du (des) qualifiés de poules dans les tableaux à élimination directe.

Article 14 : Il n'y aura pas d'arrêt le midi ; une buvette avec restauration rapide sera à la disposition des joueurs.

Article 15 : Facilité de stationnement, vestiaires non surveillés à la disposition des joueurs.

Le juge arbitre sera Patrick Levée..

Bien sportivement

**Les responsables de l'A.V.S.R.
Tennis de Table**

